COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Délibération n°16-09-2014-015
7.10 Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 16 septembre 2014

Date de convocation	10 septembre 2014
Date d'affichage	10 septembre 2014

Membres en exercice	53
Membres présents ou représentés	53
Votants	53

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le 16 septembre à 19 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Jean-Carles GRELIER.

Etaient présents : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, Mme Annie CHOPLIN, M. Jean-Pierre CIRON, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET (ayant reçu pouvoir de Mme Annette MORIETTE), M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, M. Christian FELDER, M. Michel FOREAU, M. Philippe GALLAND, M. Jean-Carles GRELIER (ayant reçu pouvoir de M. Pierre BOULARD), M. Daniel GUÉDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), Mme Sigrid GUEHO, M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Roland du LUART), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, M. Yvan LE SAIGE de la VILLESBRUNNE, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Pascale LÉVÊQUE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Pierre OZANGE, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), M. Michel ROUAUD, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDOME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD (ayant donné pouvoir à M. Jean-Carles GRELIER), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Roland du LUART (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), Mme Annette MORIETTE (ayant donné pouvoir à M. Claude DROUET), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUÉDET), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LÉVÊQUE).

Secrétaire de séance : M. Pierre OZANGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor Public chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que Mme Valérie HÉLIAS a pris ses fonctions de Trésorière de La Ferté-Bernard le 1er juillet 2014.

DECIDE

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder à Mme Valérie HÉLIAS l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à La Trésorière de La Ferté-Bernard,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20140916-D_16_09_2014_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2014
Publication : 25/09/2014

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 16 septembre 2014

Pour extrait conforme
Le 19 septembre 2014

Le Président,

Jean-Carles GRELIER